Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL12-DE

DELIBERATION N°12-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 24 janvier 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Vendredi 16 janvier 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°12 : Bail Jeany Breton – Provision à valoir sur les frais et honoraires de l'expert judiciaire pour le montant de l'indemnité d'éviction

L'an deux mille vingt-six, le 24 janvier, à 9H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Stéphane PIQUET**	X		
Mme	**Aline GUILBERT**	X		
M.	**Gilbert LE ROUSSEAU**	X		
Mme	**Isabelle MARCHAND-DEDELOT**	X		
Mme	**Margaret GUEGAN KELLY**	X		
M.	**Thierry FONTAINE**	X		
Mme	**Sterenn LECLERE**	X		
M.	**Alain JOSEPH**		X	Jean-Pierre LOTTON
M.	**Jean-Pierre LOTTON**	X		
Mme	**Rachel SALMON**	X		
M.	**Mickael COIRE**	X		
Mme	**Nadine LEC'HVIEN**	X		
M.	**Olivier LEDOUBLE**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
Mme	**Anne DALL'AGNOL**	X		
M.	**Philippe ROCHER**	X		
Mme	**Sylvie PRETOT-TILLMANN**	X		
M.	**Olivier LE BIHAN**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
Mme	**Emma LECANU**		X	Isabelle CERNEAUX
Mme	**Lucia JOUANGUY**	X		
M.	**Guillaume ALLAIN**		Abs	
Mme	**Hadja DESILES**	X		
Mme	**Nathalie TUAL**			
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Maryline GEAUD**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL12-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Aline GUILBERT**

12-2026 BAIL JEANY BRETON – PROVISION A VALOIR SUR LES FRAIS ET HONORAIRES DE L'EXPERT JUDICIAIRE POUR LE MONTANT DE L'INDEMNITE D'EVICTION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire précise aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de Rennes le 28 novembre 2025 concernant le bail commercial entre la Commune et les consorts Breton et Jeany pour un local à usage commercial situé au lieudit « Chevré » en bordure de l'étang, la juridiction a fait droit à la demande de la Commune de désigner un expert judiciaire chargé de donner un avis sur le montant de l'indemnité d'éviction due à madame Marie Jeany épouse Breton et sur le montant de l'indemnité d'occupation due par cette dernière depuis la prise d'effet du congé (31 mars 2025) que la Commune lui a délivré.

La mission est confiée à madame Sophie PERDREAU, expert judiciaire inscrite près de la Cour d'Appel de Rennes.

La juridiction des référés a fixé de manière classique à la somme de 4 000 euros le montant de la provision à valoir sur les frais et honoraires de l'expert judiciaire qu'il appartient de consigner au moyen d'un mandat mis à l'ordre du régisseur du Tribunal Judiciaire de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la date de l'ordonnance soit au plus tard le 27 janvier 2026, à défaut de quoi, la désignation de l'expert judiciaire sera caduque.

L'ordonnance prévoit un versement pour moitié par la Commune et pour l'autre par madame Breton. Il est précisé que ce partage de la provision n'est pas conforme aux usages et que la Commune décide de verser celle-ci dans son intégralité pour éviter une caducité de l'ordonnance en cas de non-versement prévisible par madame Breton.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à :

-Signer le bordereau de mandat d'un montant de 4 000 euros à l'ordre du régisseur du Tribunal Judiciaire de Rennes ; mission confiée à Sophie PERDREAU, expert judiciaire inscrite près de la Cour d'Appel de Rennes.

-Signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260206-2026CM01_DEL12-DE

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière